

EDARA

ÉCOLE DES AVOCATS
Rhône-Alpes

**Candidature à l'accès
à la profession d'avocat**

**Préparation à l'examen
de déontologie**

Vous êtes juriste* et souhaitez accéder à la profession d'avocat.

Votre inscription au tableau de l'Ordre d'un Barreau a été admise, sous réserve de satisfaire à un examen de déontologie avec une note sélective d'au moins 12/20 que vous pouvez passer dans l'un des onze CRFPA de France.

L'obtention d'un tel résultat suppose de maîtriser un vaste programme fixé par un arrêté du 30 avril 2012 portant sur les règles déontologiques, l'organisation professionnelle, l'exercice professionnel, les modes et structures juridiques d'exercice de la profession, les honoraires, la comptabilité et la fiscalité et enfin la responsabilité civile professionnelle. **

Le taux moyen de réussite a été d'un peu moins de 70% sur les 5 dernières années. Afin de vous aider à faire partie de ces 70% et mettre tous les atouts de votre côté, nous vous proposons un cycle de 12 séances de 2 heures en visio en soirée reprenant les thèmes fixés par l'arrêté du 30 avril 2012, ainsi qu'un oral blanc en présentiel dans les conditions de l'examen.

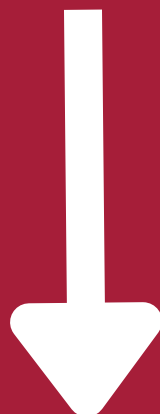
Vous trouverez ci-joint le programme de ces 12 séances assurées par des avocats experts en la matière.

Nous proposons un forfait de 1500 € pour l'ensemble du cycle incluant l'oral blanc.

***juriste : Article 98 - Décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat - Légifrance et Article 98-1 - Décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat - Légifrance**

**** voir l'annexe : Arrêté du 30 avril 2012 fixant le programme et les modalités de l'examen de contrôle des connaissances en déontologie et réglementation professionnelle prévu à l'article 98-1 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat - Légifrance**

Découvrir le planning



Planning 2026

Les règles déontologiques	Principes essentiels de la profession	10 sept	Me Jean-François CARLOT
Organisation professionnelle	Rôle et compétence du C.O., du Bâtonnier, du CNB	15 sept	Me Joëlle FOREST-CHALVIN
	Conflits d'intérêts / succession d'avocats	24 sept	Me Jean-Luc MEDINA
	Le champ d'activité professionnelle, les activités accessoires, les incompatibilités	01 oct	Mme Anne-Charlotte KERVOELEN
Les honoraires, la comptabilité, la fiscalité	Les honoraires (fixation, facturation, taxation)	06 oct	Me Françoise MEPILLAT
	Les structures juridiques d'exercice, l'interprofessionnalité	12 oct	Mme Anne-Charlotte KERVOELEN
	Secret professionnel / confidentialité	19 oct	Me David LEVY
	La discipline, infractions disciplinaires, procédure disciplinaire	29 oct	Me Frédéric MORTIMORE
Exercice professionnel	Le domicile professionnel, la publicité de l'avocat	02 nov	Me David LEVY
La responsabilité civile professionnelle	L'assurance RCP, les réclamations	10 nov	Me Eric JEANTET
	CARPA et maniement de fonds, LCBFT	16 nov	Mme Anne-Charlotte KERVOELEN
Les modes et structures d'exercice de la profession	L'avocat individuel, statut du collaborateur libéral ou salarié, l'associé	25 nov	Me Florian MICHEL
Oral blanc		04 dec	
Examen (LYON)		10 dec	

BULLETIN D'INSCRIPTION

PRÉNOM

NOM

ADRESSE

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TÉLÉPHONE FIXE

TÉLÉPHONE PORTABLE

MAIL

POUR FACTURE :

À VOTRE NOM

AU NOM DE L'EMPLOYEUR

L'inscription comprend l'intégralité des modules. Pour valider votre inscription, merci de retourner votre bulletin rempli avec votre règlement par chèque par courrier à : Mme Charbon à EDARA - 191 rue Vendôme 69003 Lyon.

En cas de désistement 15 jours avant la date, le parcours ne sera pas remboursé.

Enregistré sous le numéro 84691490869. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. Les formations signalées par un astérisque sont validées au titre de la spécialisation.